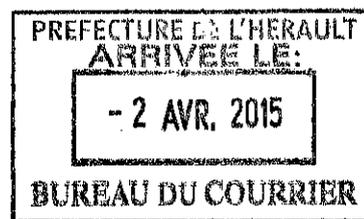


Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 24  
Votants : 29  
Date de la convocation : 24 mars 2015



**N° 15.03.30.06**

L'an deux mille quinze et le trente du mois de mars, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. le Maire.

**PRÉSENTS :** MM SAVY, BOUSQUEL, Mme PASDELOU, M. LARGUIER, Mme MICHEL, MM BRAEMER, PINETON DE CHAMBRUN, GREPINET, ROQUES, Mme MOULAOU, M. CASTELL, Mme CAMBON, M. ROESCH, Mmes JULLIEN, PRIE, MERLET, M. LOPEZ, Mmes VIGNERON, MACHERY, GAUZY-CHABLE, PLAYS, MM BOUISSEREN, MUNOZ, GOEPFERT.

**PROCURATIONS :** Mme THALY-BARDOL en faveur de M. ROESCH  
M. GRAVIER en faveur de M. BOUSQUEL  
Mme ROBERT en faveur de M. GREPINET  
M. ALLOUCHE en faveur de Mme PLAYS  
M. JULIEN en faveur de M. MUNOZ

## **DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES RELATIVES**

### **AU PROJET DU BUDGET PRIMITIF 2015**

#### **Rapporteur : M. GREPINET**

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux régions, aux départements, aux communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4311-1, et L. 5211-26 du code général des collectivités territoriales).

Le DOB n'a pas en lui-même de caractère décisionnel et n'est pas sanctionné par un vote. Il doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat dans le département puisse s'assurer du respect des obligations légales.

# Sommaire

## Introduction

*Le premier débat d'orientation budgétaire de la mandature dans un contexte budgétaire inédit et complexe.*

### **1/ Une conjoncture nationale dégradée**

*La perspective d'une inflation basse et le redressement des finances publiques de l'Etat qui impacte très fortement les finances de la commune.*

### **2/ Les déséquilibres du budget communal 2015, année charnière.**

*2015, une année très difficile consacrée à l'amorce de la purge du déficit, pour « solder » la gestion passée.*

### **3/ Les actions concrètes du budget 2015**

*Réduire drastiquement les dépenses de fonctionnement grâce à une gestion financière exigeante et restructurée.*

## Introduction

*Le premier débat d'orientation budgétaire de la mandature dans un contexte budgétaire inédit et complexe.*

Ce premier débat sur les orientations budgétaires revêt une importance particulière parce qu'il expose d'une part les objectifs de la nouvelle municipalité et d'autre part dimensionne les équilibres financiers qui doivent impérativement être retrouvés pour garantir la purge des comptes de la commune de JUVIGNAC, sans lequel aucun déploiement durable d'une nouvelle action publique communale ne saurait être envisagé.

L'audit financier mené par le cabinet indépendant FININDEV,

certifié par les résultats du Compte Administratif 2014,

et corroboré par le Compte de Gestion établi par le Trésorier

révèlent tous une même réalité,

## celle d'une situation budgétaire catastrophique

Enfin, la transformation de la communauté d'agglomération Montpelliéraine en Métropole depuis ce 1er janvier 2015 implique le transfert de compétences de la Commune vers la nouvelle collectivité.

Tous ces paramètres bouleversent les modes de gestion traditionnels et nous invitent à repenser collectivement les moyens de satisfaire l'intérêt général.

**Il est donc urgent de mobiliser l'intelligence et les efforts de tous pour rétablir avant toute chose l'équilibre des comptes, et bâtir une nouvelle perspective pour JUVIGNAC et ses habitants.**

## **1/ Une conjoncture nationale dégradée**

*La perspective d'une inflation basse et le redressement des finances publiques de l'Etat qui impacte très fortement les finances des communes.*

### **Un déficit public inférieur à 3 %**

Présenté le premier octobre 2014, le projet de loi de finances (PLF) pour 2015 a été adopté définitivement par l'Assemblée Nationale le 18 décembre 2014.

Le premier objectif de la Loi reste, comme en 2014 la réduction du déficit public et l'équilibre structurel des finances publiques à atteindre d'ici la fin de la législature. Ainsi, le Gouvernement entend par ses dispositions ramener le déficit public sous la barre des 3 % en 2017.

### **Des perspectives de croissances revues à la baisse**

S'agissant des perspectives de croissance, les hypothèses retenues par le Gouvernement dans son dernier programme de stabilité 2014-2017 étaient :

- +1 % pour 2014
- +1,7 % pour 2015

Compte tenu d'une très faible croissance économique (+ 0,4 %), l'hypothèse 2014 n'a pas été atteinte. La loi de finances a donc revu à la baisse sa prévision de croissance à + 1% du PIB pour 2015.

Dans ces conditions, la commune de JUVIGNAC n'entend pas spéculer sur des recettes fiscales supplémentaires qui proviendraient d'un hypothétique retour de la croissance économique. C'est pourquoi le budget de la commune s'appuie sur des hypothèses prudentes.

### **Le plan d'économie de 50 Milliards du Gouvernement**

Le Premier Ministre a annoncé un plan d'économie de 50 milliards d'euros sur les trois prochaines années dont 11 milliards concernent les collectivités locales, soit 22 % de la baisse programmée sur la période.

**Concrètement, pour JUVIGNAC la DGF passe de  
903 133 € en 2013 à 286 158 € en 2017 !**

- 58 400 € en 2014
- 178 729 € en 2015
- 185 113 € en 2016

- 194 733 € en 2017

**Au total – 68,3 % de dotations de l'Etat d'ici 2017**

**Soit - 616 975 € de ressources.**

## ***2/ Les déséquilibres du budget communal et la spirale de l'endettement qui doit impérativement être enrayerée.***

*2015, une année très difficile consacrée à l'amorce de la purge du déficit, pour « solder » la gestion passée.*

### **Le paradoxe**

Alors que Juvignac dispose d'un potentiel fiscal (c'est-à-dire une capacité à contribuer) parmi les plus élevés de la métropole, potentiel couplé de surcroît à une pression fiscale également très élevée, ses capacités d'actions sont aujourd'hui réduites à néant.

Les choix financiers et de gestion du passé, la gabegie, sont la cause de l'absence de marges de manœuvres actuelles et malheureusement futures. Une situation à laquelle s'ajoutent les défis financiers exceptionnels auxquels JUVIGNAC doit faire face, comme l'ensemble des collectivités locales françaises.

**Si la nouvelle équipe municipale n'intervient pas dès le budget 2015 pour enrayer la spirale :**

Les dépenses de fonctionnement (10 770 750 €)  
seront supérieures aux recettes de fonctionnement (10 175 912 €)

soit un « effet de ciseaux » de près de 594 838 €  
et un déficit de plus de 5,84 % du budget !

Notre capacité d'autofinancement sera négative et  
la commune ne parviendra pas à financer ses investissements ;

La nouvelle équipe municipale s'interdit de continuer sur ce rythme et ne s'autorise pas d'autre choix que de réduire drastiquement sur un programme pluriannuel ses dépenses de fonctionnement : la masse salariale, les subventions, les charges de gestion courantes, etc.

Des efforts vont être demandés à tous, pour réinventer le service public à JUVIGNAC, rétablir la sincérité des comptes, l'équilibre et écrire un nouveau projet.

Alors que nous ne sommes **pas responsables** de la situation financière désastreuse actuelle, nous, élus de la nouvelle majorité, sommes contraints à l'assumer dans l'intérêt de l'avenir de JUVIGNAC et de ses habitants

Nous sommes « condamnés » à augmenter la fiscalité !

De tous les scénarios étudiés,

- afin de s'assurer que les choix politiques permettent à la fois de répondre aux contraintes légales,
- d'assurer les missions fondamentales et de préparer l'avenir de JUVIGNAC,

Il ressort que la réalité est décidément beaucoup plus cruelle que celle à laquelle nous nous attendions et nous mesurons encore mieux aujourd'hui l'opacité de l'information, à laquelle nous avons déjà difficilement accès, alors que nous étions ou pas dans l'opposition.

Néanmoins, le choix d'une politique résolue de rétablissement des équilibres ne doit pas nous empêcher de renforcer la cohésion sociale, le dynamisme économique, la vitalité culturelle de notre ville et l'engagement sur le chemin d'un autre JUVIGNAC.

### **3/ Les actions concrètes du budget 2015**

*Réduire drastiquement les dépenses de fonctionnement grâce à une gestion financière exigeante et restructurée, pour atteindre une capacité d'autofinancement positive, couvrir le capital de la dette, et financer une partie de nos dépenses d'équipements, dont l'école.*

Réduire la masse salariale, les charges de gestions courantes, les subventions, renégocier chaque contrat, redéfinir et prioriser les besoins, réinventer les façons de faire, revisiter un certain nombre d'activités sur notre ville.

Cet effort sans précédent sera rendu possible par la réforme de l'administration communale. L'activité de l'administration trouve sa pertinence quand elle est prioritairement tournée vers la qualité des services rendus aux habitants. Il s'agit de garantir aux juvignacois des missions de services publics de qualité et l'efficacité d'une administration moderne.

Le management des équipes répondra à deux principes : **ambition et responsabilité.**

Les actions que nous entendons portées pour les JUVIGNACOIS s'articulent autour de 11 thématiques déclinées ci-dessous :

### **Thématique 1**

#### **UNE ORGANISATION MUNICIPALE RESTRUCTUREE PROCHE DES HABITANTS / USAGERS**

**1/ C'est optimiser les outils de gestion pour mieux maîtriser les dépenses de fonctionnement et d'investissement.** Construire au plus juste le budget est la première exigence fondamentale, en assurer la parfaite exécution en constitue une seconde qui requiert l'implication de chaque maillon de l'organisation municipale.

Dans ce cadre, consultation, négociation ou renégociation, comité d'autorisation d'engagement des dépenses, rendez-vous de suivis budgétaires mensuels, tableaux de bord, formation des acheteurs..., sont autant d'outils déjà mis en place par la nouvelle équipe pour garantir la nécessaire maîtrise des dépenses.

**2/ C'est réduire les charges de gestion courante.**

- 364 000 € du budget des services en 2015  
soit une réduction de 14,85 %

Tous les directeurs de la Ville ont été invités à trouver avec leurs services des pistes d'économie.

Les charges de gestion courante qui représentaient en 2014, 2 450 678 € sur 10 941 173 €, soit 22,39 % des dépenses de fonctionnement, représentent 2 086 000 € sur 10 709 770 €, soit 19,47 % dans le projet de budget de fonctionnement 2015.

### 3/ C'est réduire la masse salariale

- 376 000 € de masse salariale en 2015  
soit une réduction de 6,3 %

Les charges de personnel qui représentaient en 2014, 5 960 588 € sur 10 953 602 € soit pour 54,42 % des dépenses de fonctionnement, s'établissent dans le projet de budget 2015 à 5 586 180 € sur 10 770 750 € soit 51,86 % de nos dépenses de fonctionnement.

L'évolution maîtrisée de la masse salariale d'ores et déjà acquise (- 6,3 % en 2015), se poursuivra par un effort :

- de redéploiement des postes,
- via la promotion de la mobilité interne, sur les priorités de la mandature : l'éducation, la petite enfance, la sécurité des habitants, le cadre de vie, la proximité avec les habitants, la participation citoyenne, etc.
- et au recours plus qualitatif aux contrats aidés.

A cet égard, la commune poursuivra également l'effort initié en 2014 sur la formation des agents en contrats aidés (17 dont 8 contrats d'avenir) afin de favoriser leur « entrée » positive vers l'emploi pérenne.

L'augmentation de la masse salariale nous sera interdite au moins sur les trois années à venir :

- son évolution devra s'opérer à **coût constant** ;
- les départs à la retraite, peu nombreux sur le mandat (7 départs) ne seront **pas systématiquement renouvelés** ;
- toutes les directions sont amenées à **rationaliser leurs effectifs**.

#### **4/ C'est l'ouverture d'une table ronde et d'un observatoire du temps de travail.**

Un important chantier sera ouvert avec le personnel et les organismes syndicaux sur :

- le temps de travail,
- l'amplitude d'ouverture des services,
- les horaires atypiques ou les temps partiels,
- les définitions de règles relatives à la gestion des RTT, des comptes épargne temps (CET) aujourd'hui inexistantes.
- ....

Même dans ce contexte, la préservation du pouvoir d'achat, des carrières et des conditions de travail des agents resteront des axes forts.

Notre ambition consiste à mieux payer les agents certainement moins nombreux, mais responsabilisés au bon fonctionnement de leur « entreprise de services publics », au bon usage des deniers publics, à créer pour ce faire un régime indemnitaire indexé sur le présentéisme, les savoirs faire mais aussi le savoir être, la façon de servir, l'état d'esprit collaboratif et responsable, etc.

**5/ C'est enfin redéployer les services municipaux** au plus proche des habitants usagers. Un projet en cours de finalisation sera prochainement présenté aux Juvignacois.

## **Thématique 2**

### **UNE PROGRAMMATION URBAINE REPENSEE ET MIEUX MAITRISEE**

**1/ C'est conduire une action volontariste auprès des promoteurs et des propriétaires fonciers pour agir sur :**

- la qualité des programmes de construction,
- l'organisation urbaine,
- la densité,
- la création d'équipements publics intégrés au programme,
- le rythme de production des nouveaux logements.

**2/ C'est garantir la participation des constructeurs aux financements des équipements publics rendus nécessaires par leur opération.**

A ce stade, des réunions de travail bi mensuelles mises en place depuis plusieurs mois avec l'aménageur GGL ont permis de « reprendre en main » le dossier des Constellations et de redéfinir au profit de la Ville les équilibres financiers de l'opération.

**3/ C'est repenser les programmes de construction** initiés par la précédente majorité,

- en diminuant par deux le nombre de logements à construire,
- en exigeant la constitution d'une équipe « architecte + promoteur » à chaque fois différente et lutter contre l'uniformisation de notre paysage urbain.

**4/ C'est une autre façon de travailler et de construire avec les promoteurs en utilisant notamment l'appel à projet** pour instaurer un dialogue compétitif. Le fruit de ces consultations sera régulièrement présenté aux Juvignacois selon une organisation à construire.

**5/ C'est l'optimisation du foncier appartenant à la Commune** permettant

- outre de générer environ 3 700 000 € de recettes sur le mandat et donc de réduire le recours à l'emprunt pour la dépense prioritaire que constitue la troisième école,
- de reconstituer un nouveau patrimoine d'équipements publics tels que salles municipales, locaux associatifs, terrain viabilisé pour l'implantation d'une structure d'accueil des personnes âgées (type EHPAD), etc.

### **Une richesse nouvelle d'environ 3 700 000 € par l'optimisation du foncier appartenant à la commune**

**6/ C'est l'amorce d'une reconquête paysagère** de la ville en mobilisant les savoirs faire des services municipaux et notamment de son équipe « Espaces Verts ». Les premières actions de végétalisation pourront concerner les deux carrefours giratoires situés allées de l'Europe ou quartier de la Plaine.

### **Thématique 3**

#### **ENVIRONNEMENT, ENERGIE, GESTION DES RISQUES**

- 1/ C'est l'amélioration de la nécessaire information préventive des populations, qui résident en zones à risques grâce à l'acquisition d'un logiciel d'alerte des populations.**
- 2/ C'est la poursuite du travail collaboratif mis en place avec le comité des sinistrés « Raz les oreilles ».**
- 3/ C'est l'entretien et la mise en valeur de la rivière MOSSON et des Thermes**
- 4/ C'est la réflexion sur la création d'une brigade de l'environnement en partenariat avec l'Office Nationale des Forêts (ONF), et la mise en place d'un Comité Communal des feux de Forêts (CCFF)**
- 5/ C'est le développement d'un partenariat avec la Ligue de protection des Oiseaux (LPO) pour promouvoir la préservation de la biodiversité en milieu urbain et définir une politique de « l'arbre en ville ».**
- 6/ C'est la mise en service d'ici l'été de la « Buvette de FONTCAUDE »**
- 7/ C'est la réflexion sur le recours à l'éco pâturage pour l'entretien de certains espaces naturels de la commune.**
- 8/ C'est l'amélioration en partenariat avec la Métropole des conditions dans lesquelles se réalise le tri sélectif (nombre de points de collecte).**
- 9/ C'est plus largement la promotion de la valorisation et de la protection de l'Environnement au travers des actions simples telles que le recyclage des papiers issus de l'activité des services municipaux et l'utilisation de papier "recyclé", la mise en œuvre d'un rucher municipal, le balisage de sentiers de randonnées, les jardins partagés, l'installation de nichoirs, etc.**
- 10/ C'est la création d'un observatoire de notre facture énergétique, préalable à la construction d'un programme d'optimisation des consommations des bâtiments communaux.**

### **Thématique 4**

#### **PRENDRE SOIN DES JUVIGNACOIS LES PLUS VULNERABLES**

*La mise en œuvre des politiques sociales est portée conjointement par la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale.*

**1/ C'est l'octroi en 2015 d'une subvention au CCAS** de 65 000 € ; subvention qui, ajoutée à un excédent 2014 de 45 000 €, permet de couvrir un besoin de 110 000 € (cf. CA 2014 du CCAS)

**2/ C'est l'action sociale, la prévention et l'accompagnement du vieillissement et de la perte d'autonomie, la prise en compte du handicap**, autant d'actions conduites en lien avec les partenaires de la solidarité sur JUVIGNAC

**3/ C'est**, dans une conjoncture d'accueil de nouveaux habitants, **le lancement sur 2015 et 2016 d'une analyse des besoins sociaux (ABS)**, qui permettra d'ajuster et d'affiner la politique sociale conduite par le CCAS.

**4/ C'est, s'agissant du handicap** et plus particulièrement du logement adapté, aller au-delà de la stricte approche règlementaire que définit le code de l'Urbanisme et mettre à profit les négociations entreprises avec chaque promoteur pour permettre **la mise sur le marché juvignacois de logements spécifiquement conçus et adaptés aux personnes porteuses de handicap**.

**5/ C'est l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)**, qui traduit concrètement le calendrier et la nature des travaux de mises aux normes devant être réalisés sur les établissements de la Ville recevant du public avant 2020.

Cet Ad'AP construit en partenariat avec la commission d'Accessibilité sera adressé au Préfet avant le 27 septembre 2015, conformément à la loi.

## **Thématique 5**

### **CULTURE, EVENEMENTIEL, VIE ASSOCIATIVE**

**1/ C'est faire de l'action municipale** en matière d'évènements culturels et/ou d'animations un **atout de l'éducation citoyenne et un moyen de réunir les Juvignacois de toutes générations**.

**2/ C'est construire une programmation annuelle**, pour le plus grand nombre, lisible, cohérente et anticipée.

**3/ C'est donner la priorité aux grands évènements culturels**, tels que le salon des artistes, le salon de la photo, la fête de la musique, etc.

**4/ C'est créer et développer des manifestations en partenariat avec les communes de l'Arc Ouest, la Métropole et le Département**, dotés de moyens, de ressources et de savoir-faire inédits pour JUVIGNAC.

**5/ C'est réinventer la façon d'animer et de créer des instants de convivialité festifs destinés au plus grand nombre, dans l'esprit de :**

- la « nouvelle » fête de la musique organisée en 2014 Place des Constellations,
- le « nouveau » marché de Noël 2014 qui aura coûté moins de 300 € contre les 35 000 € des années précédentes.

**Réduire le coût de nos manifestations et évènements  
de 30 %, soit - 40 000 €  
sans renoncer à la qualité et à la fréquence  
de ces évènements.**

**6/ C'est l'école municipale de Musique, l'atelier municipal de théâtre et la médiathèque municipale, qui développeront leur activité en synergie avec les autres secteurs d'activités de la commune pour offrir aux Juvignacois des « moments » culturels, accessibles ailleurs qu'au sein de ces structures.**

**7/ C'est participer activement à l'enquête initiée par MMM, visant à dresser, avant fin en 2015, l'état des lieux des structures dédiées à la musique, existantes sur le territoire métropolitain (conservatoire, écoles municipales, structures associatives....) et recueillir les attentes des communes.**

**8/ C'est promouvoir au sein de l'école de Musique de JUVIGNAC les cours collectifs et les classes de musique d'ensemble.**

**9/ C'est lancer une réflexion avec MMM pour définir les conditions d'intégration de la médiathèque de JUVIGNAC dans le réseau Métropolitain, sans pour autant obérer le formidable partenariat actuellement développé avec la bibliothèque départementale « Pierres Vives ».**

**10/ C'est la construction avec les associations, d'une nouvelle charte de la vie associative et de l'attribution des subventions, véritable cadre stable et transparent régissant les relations entre les associations de JUVIGNAC et la Municipalité. Cette charte permettra à chaque association de connaître ce qu'elle est en droit d'attendre de la Municipalité et ce que la Municipalité pourra exiger en retour de l'aide accordée.**

**11/ C'est la refonte de la politique d'utilisation des salles communales et de sa politique tarifaire.**

**12/ C'est le projet de « portail internet » des associations à développer pour créer une plateforme d'informations et faciliter les échanges des associations entre elles ainsi qu'entre elles et leurs membres.**

## **Thématique 6**

### **ENFANCE, PETITE ENFANCE, LOISIRS, SPORT et JEUNESSE**

**1/ C'est dans un esprit de transparence et de simplification, la réintégration du budget alloué à la caisse des écoles pour le paiement des personnels communaux dans le budget principal de la commune.**

**2/ C'est la mise à plat du partenariat liant la Commune et les écoles** et notamment de la dotation « élève ».

Il s'agit de créer un nouveau moyen, plus opérationnel que comptable, de définir avec les directeurs d'écoles et les représentants des parents d'élèves la contribution de la commune au projet éducatif Juvignacois.

**3/ C'est la réorganisation du Temps d'Activité Périscolaire (TAP) au regard des retours d'expériences.**

Des espaces thématiques tels que « jeux de société », « lecture », « musique douce », « sport », etc. en libre accès pour que les enfants aient le choix entre une activité « encadrée » et un temps libre récréatif.

**4/ C'est amorcer une réflexion sur la refonte de la politique de restauration scolaire** notamment en ce qui concerne la politique tarifaire, les modes de paiement des tickets de cantine et la qualité des repas fournis. Le comité de suivi périodique de la Délégation de Service Public (DSP) « restauration scolaire » liant la Ville à la société SOGERES, jusqu'alors en sommeil, a été réactivé.

**5/ C'est la réactivation de la Commission « Restauration scolaire »**

**6/ C'est anticiper et préparer l'accueil des 150 nouveaux enfants** attendus pour la rentrée de septembre 2015, au sein d'une école « transitoire », afin de faire la jonction avec la construction de la troisième école de la commune.

**7/ C'est animer la récente table ronde ouverte sur « la violence à l'école »** à laquelle contribue notamment les services Médiation du Département.

**8/ C'est le changement**, à l'horizon de la rentrée de septembre 2015 **du logiciel périscolaire**, mutualisé avec MMM, pour optimiser les missions des services municipaux et faciliter la vie des familles.

**9/ C'est la promotion de la pratique sportive auprès des plus jeunes en développant une offre de service sur le « temps libre »** de fin de semaine, d'après l'école et durant les vacances.

**10/ C'est développer des partenariats jusqu'alors volontairement inexistant**s avec le Conseil Départemental de l'Hérault, et notamment "HERAULT SPORT" ou les fédérations sportives.

**11/ C'est accueillir sur JUVIGNAC des événements sportifs de haut niveau.**

**12/ C'est la diversification de l'offre de garde « petite enfance »** par :

- **le renforcement de l'action du Relais d'Assistantes Maternelles** (59 Assistants maternels sur JUVIGNAC)
- le **soutien** au nouveau dispositif que sont les **Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM)**
- sans modifier l'offre de garde actuelle de la crèche municipale du Petit Prince qui comporte une capacité de 77 « berceaux ».

**13/ C'est la mobilisation des dépenses d'investissement du mandat sur la construction de la troisième école.**

Une nouvelle école implantée dans le quartier des Constellations, qui permettra d'améliorer les conditions d'accueil des élèves et les conditions de travail de la communauté éducative.

**14/ C'est identifier les attentes des jeunes d'aujourd'hui pour construire des dispositifs jeunesse adaptés, transversaux car ils impactent tous les secteurs d'activités de la commune.**

- Encourager les initiatives locales citoyennes impulsées par les jeunes (cf. projet audiovisuel)
- Réfléchir sur la création d'un lieu de rencontre dédié aux jeunes

## **Thématique 7**

### **BIEN VIVRE ENSEMBLE L'ESPACE PUBLIC, SECURITE**

**1/ C'est lutter contre les nuisances et incivilités en développant la proximité quotidienne de la Police Municipale avec chacun, qu'il soit jeune, commerçant, « simple » habitant, etc.**

**2/ C'est adapter les effectifs de la Police Municipale à l'évolution démographique et aux besoins de la population.**

**3/ C'est construire la nouvelle convention de coordination des forces de sécurité liant la Ville et la Gendarmerie de Saint-Georges d'Orques, pour la période 2015 / 2018, avec notamment une réunion de coordination périodique resserrée autour de Monsieur le Maire, avec le Capitaine de gendarmerie et le Directeur de la tranquillité et de la sécurité publiques.**

**4/ C'est poursuivre la politique de déploiement de la vidéo protection**

**5/ C'est la mise en place d'une prévention spécialisée dans les écoles**

**6/ C'est doter la Police Municipale des équipements de sécurité complémentaires, tels que gilets par balle, et radios portatives.**

## **Thématique 8**

### **COMMERCE, ARTISANAT, TOURISME**

**1/ C'est réduire à zéro la subvention annuelle jusqu'alors versée à l'office de tourisme**

-130 000 € de subvention à l'office de tourisme

**2/ C'est « récupérer » auprès de l'office de tourisme une partie des salaires avancés par la ville en 2012 et 2013. Un choix financier qui n'obérera pas l'activité de l'office sur 2015 eu égard au solde positif du compte bancaire de l'association, lequel thésaurisait au 31 décembre 2014 à **80 977,16 €**, étant précisé que le salaire de l'animatrice de l'office est pris en charge par le budget de la Ville.**

Une recette de + 70 000 €

**3/ C'est réfléchir au maintien ou non de l'office de tourisme de Juvignac et le cas échéant mettre à profit l'office de tourisme métropolitain en cours de construction par MMM.**

**4/ C'est assurer la promotion du marché hebdomadaire du terroir du samedi matin.**

**5/ C'est la mise en place avec les commerçants de la Place des Constellations d'une charte « terrasse » pour garantir aux habitants et clients l'attractivité, la convivialité et la beauté du lieu.**

**6/ C'est intervenir auprès de GGL pour agir tant que faire se peut dans le choix des commerces devant encore s'implanter autour de la place des Constellations et garantir sa vitalité et son dynamisme.**

**7/ C'est la création de rencontres périodiques avec les acteurs économiques** du territoire pour recueillir leurs attentes et préoccupations et partager sur le JUVIGNAC économique de demain.

**8/ C'est accompagner le déploiement de la fibre et du haut débit** sur le territoire notamment en corrélation avec le schéma de déploiement de MMM qui entend raccorder tous les bâtiments publics des 31 communes d'ici 2017 et permettre ainsi la modernisation du mode de transferts des données, la réduction des coûts de téléphonie, etc.

## **Thématique 9**

### **DEMOCRATIE PARTICIPATIVE**

**1/ C'est la création des comités citoyens.** La démocratie participative est importante pour la nouvelle équipe municipale et fait partie intégrante de son projet pour JUVIGNAC. Les comités citoyens seront des lieux d'expression directe regroupant les habitants et acteurs des quartiers, et force de proposition.

**2/ C'est la mise en œuvre d'une plate-forme citoyenne « @ service »** facilitant la vie quotidienne des Juvignacois par la mise en ligne d'informations et de prestations numériques destinée à faciliter l'accessibilité à l'information utile (exemples : horaires des services publics communaux ou métropolitains, abonnement TAM, etc.).

**3/ C'est la mise en œuvre, à titre expérimental et à compter du BP 2016 d'une innovation politique majeure : un budget participatif.**

Concrètement, dans le cadre d'un pourcentage du budget d'investissement de l'année, préalablement défini par la Municipalité, les citoyens présenteront des projets susceptibles d'être financés grâce à ce budget participatif.

Les citoyens seront de surcroît impliqués dans la réalisation des projets retenus.

***Consacrer un pourcentage à définir annuellement de l'enveloppe  
d'investissement à ce budget participatif***

## **Thématique 10**

### **2015 ANNEE DE TRANSITION DANS LA CONSTRUCTION DE LA METROPOLE (MMM)**

La métropole est un outil qui va :

- renforcer nos capacités d'intervention publiques,
- créer des coopérations nouvelles,
- des économies d'échelles,
- des mutualisations,
- rationaliser et optimiser la dépense publique.

Par cette mutualisation accrue et la coopération avec la Métropole, la commune de JUVIGNAC doit gagner en efficacité administrative, en compétitivité, gage de marges de manœuvres nouvelles à mettre au service des politiques publiques

*1/ C'est notamment sur la question des déplacements, notre participation active aux études et à la mise en œuvre d'une stratégie de refonte du réseau TAM et des dessertes BUS du territoire Juvignacois.*

*2/ C'est la promotion de l'ARC OUEST, outil de préfiguration de la territorialisation métropolitaine qui ne manquera pas d'être construite à terme pour garantir la proximité avec les habitants usagers.*

### **JUVIGNAC, territoire d'expérimentation d'une nouvelle gouvernance en partenariat avec les communes du secteur**

#### **Thématique 11**

#### **FISCALITE**

### **Les faits sont malheureusement là, têtus : le déséquilibre 2015 atteint - 2 600 000 euros**

Rétablir l'équilibre budgétaire nécessiterait d'augmenter les taux d'imposition des 3 taxes ménage de **+ 41,2 %**.

L'équipe municipale **s'interdit de faire porter l'intégralité de cet effort sur les Juvignacois** et décide de limiter cette hausse à 20,6 %, soit un peu moins de la moitié du déséquilibre, qui permet de générer en 2015 un produit fiscal supplémentaire de 1 310 126 €.

Pour l'autre moitié du déséquilibre, la Ville s'engage dans **un plan pluriannuel drastique de ses dépenses** qui constituera le **socle des négociations** qui ne manqueront pas d'être entreprises avec la **Chambre Régionale des Comptes**.

Cet important effort de gestion portera ses fruits dès le budget 2016, qui retrouvera **enfin l'équilibre !**

Notre capacité de désendettement (*soit le nombre d'années nécessaire au remboursement de notre stock de dettes : 19 484 760 €*) passera de :

- **insolvable en 2014 (capacité d'épargne négative),**
- à 24,8 ans en 2015,
- à 12,7 ans en 2016,
- pour atteindre – **de 9 ans en 2020 !**

*Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.*

## **Conclusion / Engagements**

Nous nous sommes engagés à informer et sensibiliser les habitants sur les grandes questions qui les concernent. Le budget de la commune en fait bien évidemment partie.

**A plus forte raison dans la situation critique dans laquelle se trouve JUVIGNAC.**

Nous nous engageons à mener une gestion financière exigeante, collaborative, partagée et transparente dans l'ensemble des champs d'actions de la Collectivité au service des Juvignacois et de leur avenir.

Nous nous engageons à mettre en place un cadrage budgétaire strict et une politique de gestion budgétaire déterminée, mêlant sincérité budgétaire et prudence

Malgré un contexte exigeant,  
le Budget Prévisionnel 2015 traduit la volonté :

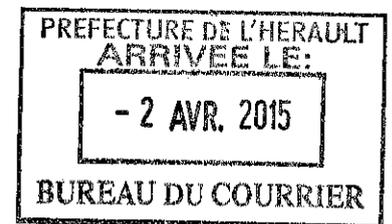
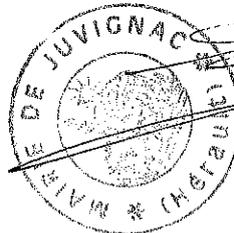
- **D'assainir** les finances de la ville ;
- De retrouver **l'équilibre** en 2016 grâce à un **effort sans précédent** de réductions de nos dépenses,
- De recherches systématiques **d'économies** ;
- **D'optimisation** de nos recettes ;

- Tout en garantissant aux Juvignacois une **ville animée, festive, conviviale, sûre, attentive à ses aînés, sa jeunesse,**  
....
- Une capacité de désendettement amenée de l'insolvabilité en 2014 à – de 9 ans en 2020

Le Conseil municipal prend acte de la tenue du débat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture le ...*2 Avril 2015*...  
et publication le .....